



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 26 mai 2015
(OR. en)

9144/15

DEVGEN 78
RELEX 415
ACP 82
FIN 377

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Rapport annuel 2015 au Conseil européen concernant les objectifs d'aide au développement de l'UE - Conclusions du Conseil

Lors de sa session du 26 mai 2015, le Conseil a adopté les conclusions du Conseil qui figurent à l'annexe de la présente note.

Conclusions du Conseil

**Rapport annuel 2015 au Conseil européen concernant les objectifs
d'aide au développement de l'UE**

1. Le Conseil prend note avec satisfaction de la publication, par la Commission, d'informations préliminaires sur l'aide publique au développement (APD) de l'UE en 2014¹, qui analysent l'évolution de l'aide par rapport aux engagements collectifs et individuels de l'UE en matière d'APD². Le Conseil souligne que l'APD est un élément important, qui fait office de catalyseur, pour l'ensemble des moyens financiers pouvant être mis à la disposition des pays en développement qui en ont le plus besoin.
2. Le 17 juin 2010, le Conseil européen a demandé au Conseil d'élaborer un rapport annuel sur les engagements et les résultats de l'UE et des États membres en matière d'APD. Le présent rapport est le cinquième soumis au Conseil européen.

¹ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-4747_fr.htm
http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-15-4748_en.htm

² Conclusions de la présidence, Conseil européen des 16 et 17 juin 2005 (doc. 10255/1/05) et conclusions du Conseil des 10 et 11 novembre 2008 (doc. 15480/08). Voir l'annexe pour les engagements.

3. Gardant ce qui précède à l'esprit, le Conseil souhaite informer le Conseil européen des éléments ci-après.
- a. En 2014, pour la deuxième année consécutive et en dépit de contraintes budgétaires persistantes imposées par la poursuite de la crise, l'APD collective de l'UE a augmenté, passant de 56,894 milliards d'euros en 2013 à 58,214 milliards d'euros, ce qui constitue à ce jour son plus haut niveau nominal. L'APD collective de l'UE a représenté 0,42 % du revenu national brut (RNB) de l'UE³. Le total de l'APD apportée par les seuls États membres de l'UE est passé de 54,021 milliards d'euros en 2013 à 56,147 milliards d'euros en 2014, se maintenant à 0,41 % du RNB.
 - b. L'UE a conservé sa place de premier bailleur de fonds dans le monde (voir graphique 1), puisqu'elle contribue une fois encore pour plus de la moitié du total de l'APD destinée aux pays en développement selon les chiffres transmis au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Le total de l'aide apportée par les donateurs du CAD de l'OCDE s'est élevé à 101,9 milliards d'euros en 2014 contre le chiffre record de 101,8 milliards d'euros en 2013, bien que cela constitue un repli de 0,5 % en termes réels exprimés en dollars américains. La part de l'APD provenant du CAD de l'OCDE s'est maintenue à 0,29 % du RNB des pays du CAD.

³ L'APD collective de l'UE est la somme des APD de chacun des États membres de l'UE et de la fraction de l'APD fournie par les institutions de l'UE qui n'est pas imputée aux États membres. L'essentiel des dépenses des institutions de l'UE en matière d'APD est, aux fins de l'établissement des rapports sur les relations entre APD et RNB, imputé aux États membres de l'UE, c'est-à-dire que les données fournies par les États membres incluent une partie des dépenses des institutions. L'APD fournie par l'intermédiaire des ressources propres de la Banque européenne d'investissement (BEI) (2,9 milliards d'euros en 2013) n'est pas imputée aux États membres et s'ajoute à celle des États membres. L'APD collective de l'UE a augmenté de 2,4 % par rapport à 2013 pour représenter 0,42 % du RNB de l'UE en 2014, soit un faible recul par rapport au taux de 0,43 % enregistré en 2013 en raison des [changements apportés au mode de calcul du RNB dans la plupart des États membres](#). Sans ces changements, ce taux se serait élevé à 0,44 %.

- c. Les chiffres ci-dessus reflètent les performances variables des États membres de l'UE. La part de l'APD de dix États membres a augmenté de plus de 0,01 % par rapport au niveau de leur RND et sept autres ont conservé un niveau stable. Onze États membres ont enregistré un recul de plus de 0,01 % de la part de l'APD par rapport à leur RND. Quatre États membres de l'UE ont dépassé le seuil de 0,7 % du RNB consacré à l'APD (voir graphique 2 et tableau 1).
- d. D'après les estimations des États membres et de la Commission, l'APD collective de l'UE devrait augmenter probablement pour atteindre 0,44 % du RNB en 2015. Pour atteindre l'objectif collectif de l'UE, fixé à 0,7 % du RNB en 2015, l'UE et ses États membres devraient mobiliser un montant supplémentaire d'environ 38,58 milliards d'euros (voir graphique 1 et tableau 1).
4. Le Conseil attend avec intérêt une estimation plus complète de la performance de l'UE dans le rapport 2015 sur la responsabilité de l'UE en matière de financement du développement⁴ et se félicite de la transparence induite par le processus consistant à rendre des comptes chaque année, qui démontre sans ambiguïté les progrès réalisés par l'UE dans le domaine du financement du développement.
5. Compte tenu des discussions qui sont en cours au niveau international, le Conseil réaffirme qu'il donnera les impulsions politiques nécessaires pour atteindre les objectifs de l'UE en matière d'aide au développement et qu'il est déterminé à aboutir, sachant que la coopération au développement reste une des toutes premières priorités de l'UE et attend avec intérêt de poursuivre les négociations préparant la troisième conférence des Nations unies sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis Abeba, ainsi que le sommet des Nations unies pour l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui aura lieu à New York, et la 21e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui se déroulera en décembre à Paris.

⁴ Comme cela a été établi lors de la conférence internationale des Nations unies sur le financement du développement (consensus de Monterrey) de mars 2002, puis développé lors de la conférence d'examen de 2008 (déclaration de Doha), cela couvre notamment la mobilisation des ressources nationales et le caractère soutenable de la dette, les investissements étrangers directs et une participation accrue du secteur privé, d'autres flux privés comme les envois de fonds des travailleurs émigrés, l'aide publique au développement et d'autres sources de financement destinées à répondre aux défis qui se posent à l'échelle mondiale, les financements novateurs et les enjeux systémiques internationaux.

6. Dans ce contexte, le Conseil réaffirme également son attachement à l'approche exhaustive et intégrée qui est la sienne et qui consiste à mobiliser des moyens de financement et d'autres moyens de mise en œuvre à partir de toutes les sources et de tous les acteurs disponibles (publics/privés, nationaux/internationaux) pour soutenir le développement durable des pays en développement, y compris par des sources de financement et des instruments innovants, ainsi que par des mécanismes de suivi de ses résultats.
-

Engagements et objectifs actuels de l'UE en matière d'APD

Un rapport APD/RNB de 0,7 % (conclusions du Conseil, 24 mai 2005 (doc. 9266/05, point 4))

"Il est urgent d'augmenter l'APD si l'on veut réaliser les OMD (objectifs du Millénaire pour le développement).[...] L'UE décide de se fixer un nouvel objectif collectif consistant à porter le rapport APD/RNB à 0,56 % d'ici à 2010, ce qui signifie un montant annuel supplémentaire de 20 milliards d'euros consacrés à l'APD.

i) Les États membres qui n'ont pas encore atteint le rapport APD/RNB de 0,51% s'engagent à le faire d'ici à 2010, dans le cadre de leurs processus respectifs de dotation budgétaire, tandis que ceux qui ont déjà dépassé ce taux s'engagent à poursuivre leurs efforts.

ii) Les États membres qui ont adhéré à l'UE après 2002 et qui n'ont pas encore atteint un rapport APD/RNB de 0,17 % s'efforceront d'augmenter leur APD, dans le cadre de leurs processus respectifs de dotation budgétaire, pour atteindre ce niveau d'ici à 2010, tandis que ceux qui ont déjà dépassé ce taux s'engagent à poursuivre leurs efforts.

iii) Les États membres s'engagent à atteindre un rapport APD/RNB de 0,7 % d'ici à 2015, tandis que ceux qui ont atteint cet objectif s'engagent à rester au-dessus de ce taux; les États membres qui ont adhéré à l'UE après 2002 s'efforceront d'atteindre, d'ici à 2015, un rapport APD/RNB de 0,33 %."

Afrique (conclusions du Conseil, 24 mai 2005 (doc. 9266/05, point 22))

"L'UE augmentera son aide financière à l'Afrique subsaharienne et fournira, de manière collective, au moins 50 % de l'augmentation de ressources qui aura été convenue pour l'aide publique au développement destinée au continent, dans le respect scrupuleux des priorités des différents États membres en matière d'aide au développement."

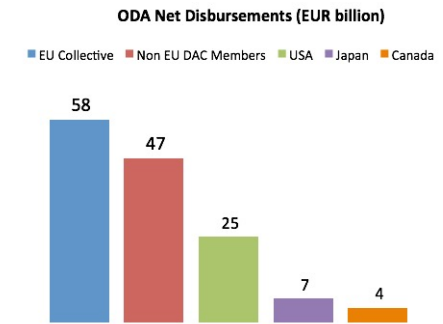
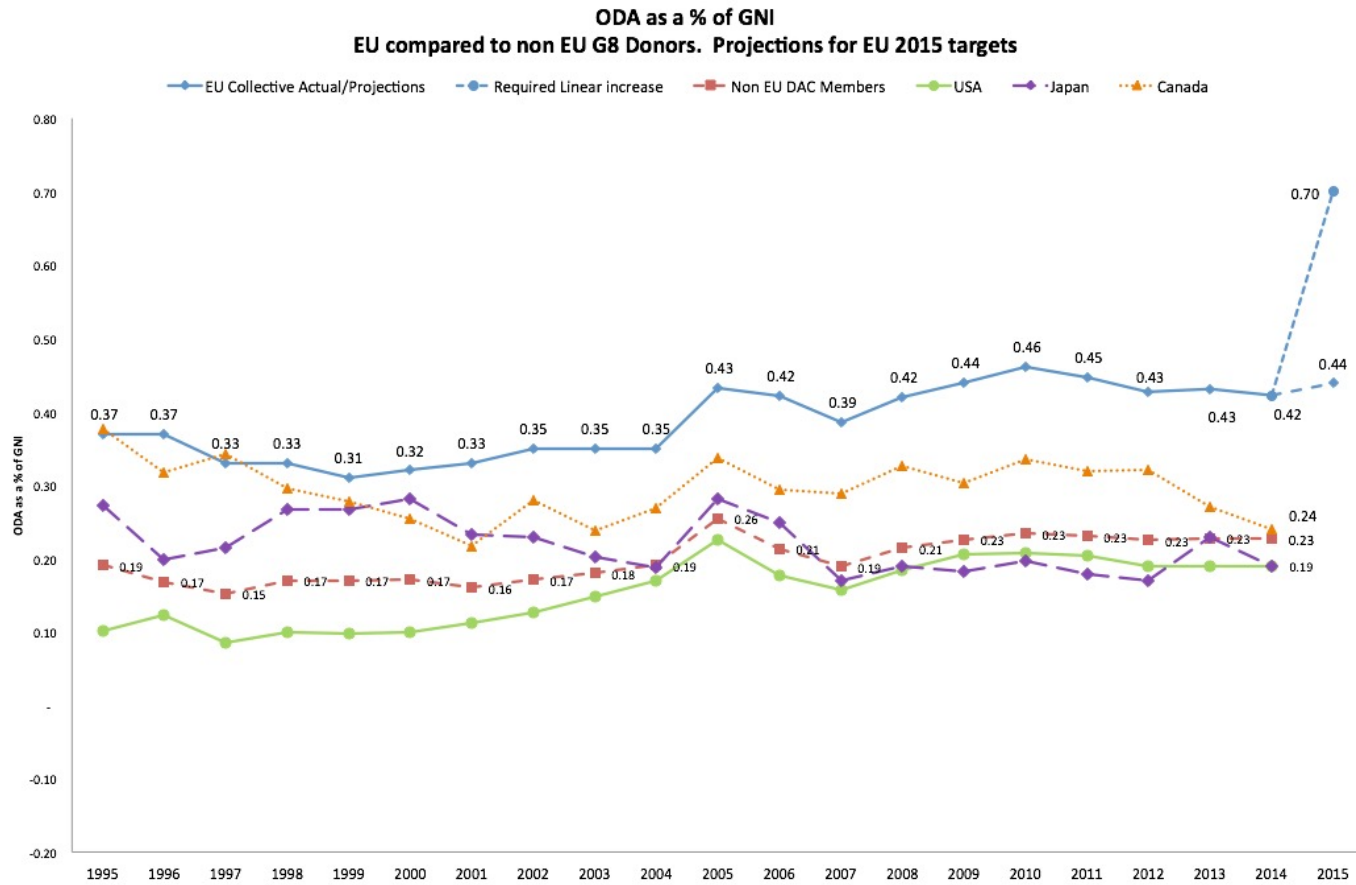
PMA (conclusions du Conseil, 31 mars 2011 (doc. 7813/11, point 10))

L'UE "confirme [...] l'engagement qu'elle a pris, dans le cadre de l'engagement global susmentionné en matière d'APD, d'atteindre collectivement l'objectif consistant à fournir entre 0,15 et 0,20 % du PNB aux PMA⁵."

⁵ Engagement initial figurant dans les conclusions du Conseil des 10 et 11 novembre 2008 (doc. 15480/08).

Figures and Tables

Figure 1



Graphique 2

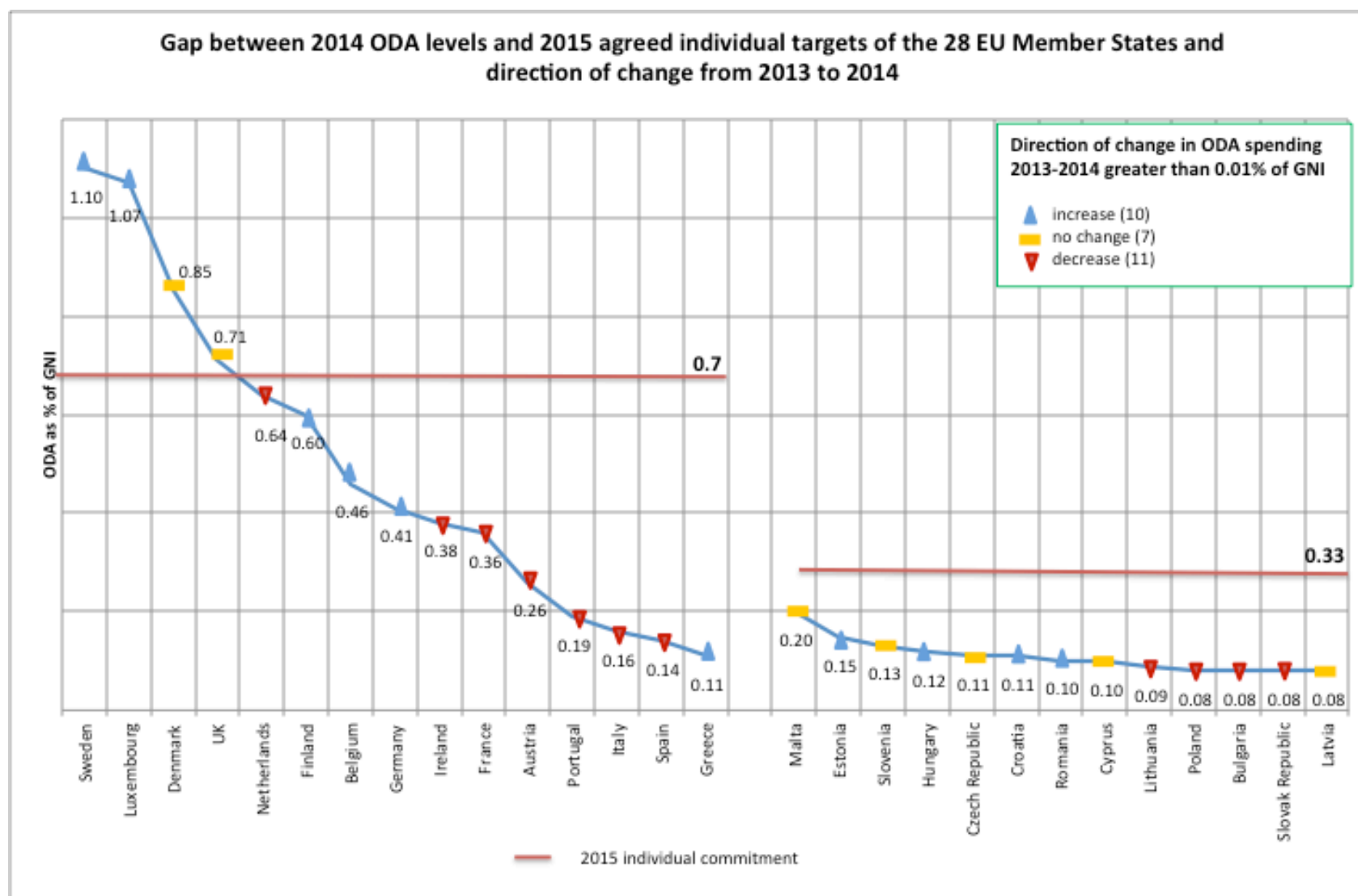


Tableau 1: APD de l'UE 2012-2015

État membre	2012		2013		2014 (informations préliminaires)		2015 (projections)		Engagements 2015		Écart de financement 2015	
	Millions EUR	% du RNB	Millions EUR	% du RNB	Millions EUR	% du RNB	Millions EUR	% du RNB	Millions EUR	% du RNB	Millions EUR	% du RNB
Autriche	860	0,28	882	0,27	863	0,26	834	0,25	2 356	0,70	1 522	0,45
Belgique	1 801	0,47	1 732	0,45	1 797	0,46	1 772	0,43	2 862	0,70	1 090	0,27
Bulgarie	31	0,08	37	0,10	32	0,08	38	0,09	137	0,33	98	0,24
Croatie	15	0,03	32	0,07	49	0,11	49	0,12	217	0,33	168	0,21
Chypre	20	0,12	15	0,10	15	0,10	13	0,08	56	0,33	43	0,25
République tchèque	171	0,12	159	0,11	158	0,11	148	0,10	486	0,33	338	0,23
Danemark	2 095	0,83	2 205	0,85	2 258	0,85	2 379	0,87	2 740	1,00	361	0,13
Estonie	18	0,11	23	0,13	28	0,15	26	0,13	65	0,33	39	0,20
Finlande	1 027	0,53	1 081	0,54	1 232	0,60	1 012	0,49	1 458	0,70	446	0,21
	9 358	0,45	8 543	0,41	7 817	0,36	9 349	0,42	15 493	0,70	6 144	0,28
Allemagne	10 067	0,37	10 717	0,38	12 247	0,41	13 121	0,43	21 406	0,70	8 284	0,27
Grèce	255	0,13	180	0,10	187	0,11	158	0,09	1 294	0,70	1 136	0,61
Hongrie	92	0,10	97	0,10	118	0,12	126	0,13	333	0,33	206	0,20
Irlande	629	0,47	637	0,46	610	0,38	602	0,37	1 131	0,70	529	0,33
Italie	2 129	0,14	2 584	0,17	2 519	0,16	2 660	0,16	11 436	0,70	8 776	0,54
Lettonie	16	0,08	18	0,08	19	0,08	19	0,08	83	0,33	64	0,25
Lituanie	40	0,13	38	0,11	30	0,09	31	0,08	125	0,33	93	0,25
	310	1,00	323	1,00	322	1,07	323	1,06	304	1,00		
Malte	14	0,23	14	0,20	16	0,20	15	0,19	26	0,33	11	0,14
Pays-Bas	4 297	0,71	4 094	0,67	4 200	0,64	3 953	0,59	4 652	0,70	699	0,11

Pologne	328	0,09	355	0,10	329	0,08	498	0,12	1 325	0,33	827	0,21
	452	0,28	368	0,23	316	0,19	306	0,17	1 227	0,70	920	0,53
Roumanie	111	0,08	101	0,07	151	0,10	161	0,11	505	0,33	344	0,22
République slovaque	62	0,09	65	0,09	61	0,08	77	0,10	252	0,33	175	0,23
Slovénie	45	0,13	46	0,13	46	0,13	45	0,12	124	0,33	78	0,21
Espagne	1 585	0,16	1 789	0,18	1 427	0,14	1 782	0,17	7 523	0,70	5 740	0,53
Suède	4 077	0,97	4 389	1,01	4 690	1,10	4 441	1,00	4 441	1,00	-	-
Royaume-Uni	10 808	0,56	13 498	0,71	14 612	0,71	16 830	0,70	16 830	0,70	-	-
Total UE15	49 749	0,42	53 021	0,44	55 094	0,43	59 522	0,45	95 150	0,72	35 629	0,27
Total UE13	964	0,10	1 000	0,10	1 053	0,10	1 248	0,11	3 733	0,33	2 485	0,22
Total UE28	50 713	0,39	54 021	0,41	56 147	0,41	60 770	0,42	98 883	0,69	38 113	0,27
APD des institutions de l'UE	13 669		11 995		12 139							
<i>dont:</i>												
<i>Imputée aux États membres</i>	9 125		9 122		10 072							
<i>Non imputée aux États membres</i>	4 544	0,04	2 873	0,02	2 067	0,02	2 338	0,02				
APD collective de l'UE ⁽²⁾	55 257	0,43	56 894	0,43	58 214	0,42	63 108	0,44				

Écart entre l'APD collective de l'UE en 2014 et l'objectif 2015 en la matière (0,7 %)

Objectif en millions d'euros 96 796

Écart en millions d'euros 38 582

Remarque: (1) Les apparentes incohérences dans le tableau sont dues au fait que les données ont été arrondies à la deuxième décimale

(2) Y compris l'APD des institutions de l'UE non imputée aux États membres. Les cellules grisées correspondent à des estimations de la Commission. APD = aide publique au développement. Le gouvernement danois s'est engagé à atteindre l'objectif de 1 % du RNB consacré à l'APD, mais il n'a pas établi de calendrier fixe à cet effet.

L'APD collective de l'UE est la somme des montants d'APD communiqués par les institutions de l'UE et par les États membres. Elle comprend 2,0 milliards d'euros sous forme de prêts d'APD provenant des ressources propres (2014) de la Banque européenne d'investissement qui ne sont pas imputés au États membres et qui s'ajoutent au **total de l'UE28** (voir note de bas de page n° 3).

Sources:

- Pour les chiffres 1995 – 2014
 - o Pour les membres de l'OCDE: OCDE-CAD.
 - o Pour les États membres de l'UE n'appartenant pas à l'OCDE: OCDE - CAD si disponibles, à défaut données des États membres. Pour Chypre, les données en volume et le rapport APD/RNB ont été jugés équivalents à ceux de 2013, les données 2014 n'étant pas encore disponibles.
 - o Les chiffres concernant l'APD pour 2014 sont des données préliminaires.

- Pour les chiffres 2015, la simulation de la Commission est fondée sur:
 - o les estimations des États membres en matière d'APD lorsqu'elles sont disponibles,
 - o les projections de la Commission utilisant le taux de croissance annuel composé de l'APD pour 2008-2013 lorsque les États membres n'ont pas communiqué d'estimations en la matière,
 - o Les projections officielles de l'UE en matière de RNB provenant de la base de données macroéconomiques annuelles de la Commission européenne.